

AG du Club Cyclo de Gap - octobre 2017

Rapport Sécurité

Le cycliste est un conducteur comme un autre, il circule sur une chaussée, mais c'est un usager vulnérable qui doit d'autant plus respecter le Code de la route. **Il doit aussi revenir entier de chacune de ses sorties !** C'est le rôle du Délégué-Sécurité. Pour les nouveaux adhérents, j'ai de multiples casquettes

En poste depuis 2011, j'interviens sur plusieurs axes :

- * **Interventions lors des réunions mensuelles du club** ; environ 20 minutes afin d'informer sur le Code de la Route, sur le comportement, sur la sécurité, sur la circulation en peloton, sur les nouvelles réglementations grâce au matériel vidéo de la Prévention Routière
- * **Collaboration** avec la Mairie de Gap, la Préfecture, le Département... pour améliorer les structures routières, faire de la prévention...
- * **Réunion ouverte à tous** (le 22 mai 2017), adhérents et non-adhérents, pour rappeler les règles essentielles pour circuler à vélo.
- * **Formation des jeunes cyclistes** (10 ans) en classe (entre 20 et 30 annuellement) et en situation de circulation réelle, **encadrés par des membres du Club** que je remercie une fois encore.
- * **Participation à l'opération sécurité routière de la Préfecture lors du Tour de France à Embrun**
- * Lors de certaines **sorties** et lors des **brevets**, un court **document** vient d'être mis en place par M-F pour **rappeler les règles élémentaires de sécurité**.

Toutes ces actions de prévention sont d'autant plus justifiées que :

Sur le département / 18 derniers mois : 4 morts, de nombreux accidents et blessés

Sur la période juin 2016 à sept 2017, l'augmentation de fréquentation des cyclistes sur le Galibier et l'Isoard est supérieure à 23%.

Chaque année 140 à 160 morts. Entre 2010 et 2016 : 22 % de tués en plus. Le 2^e trimestre 2017 est le plus meurtrier depuis 2010 : 65 tués contre 40 en 2016 et 39 en 2010)

Si certains accidents sont causés par des automobilistes, dans la plupart des cas ce sont les cyclistes qui sont responsables de la collision ou qui chutent seuls : non respect du code de la route (stops, feux, priorité à droite, passage à niveau, changement de direction sans tourner la tête, sans tendre le bras, vitesse excessive, non respect des distances de sécurité, inattention, non port du casque - port dès que l'on prend le vélo - ou du gilet qui augmente la visibilité...), comportements risqués et non adaptés.

Il est impératif :

- De ne pas prendre la route en cas de **fatigue** ou de **météo** incertaine
- de circuler systématiquement en **file indienne** et en **petits groupes**
- d'indiquer ses **changements de direction** et ses **arrêts**
- de ralentir et de tourner la tête à chaque **intersection**
- ne pas **doubler** à droite
- d'être **attentif** à chaque seconde, **d'analyser** les comportements possibles des autres usagers
- d'être **visible**, d'avoir un éclairage avant et arrière puissant
- d'être toujours **casqué** (obligatoire pour les moins de 12 ans depuis le 22/03/2017)
- de se répartir les tâches en cas **d'accident** : protéger la zone, alerter, secourir (formation d'une trentaine de cyclistes ces dernières années)
- de ne pas laisser repartir un cycliste suite à un **malaise**

Pour terminer, sachez que je suis bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement (sauf quand je ne peux avoir la réponse !) concernant la réglementation ou le code de la route, soit lors d'une réunion mensuelle, soit par mail. Et que je récupère les casques HS, les gilets fluos HS... pour mes interventions dans les écoles.